

Certificat d'examen de types
n° F-02-K-020 du 19 février 2002

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/C020298-D2

**Cuves de refroidisseur de lait en vrac JAPY types CV, CVS, CVB, UES, CFSTA1,
CFSTE, CFRK.**

**Cuves de refroidisseur de lait en vrac WESTFALIA PROMINOX types HCA-2200H,
HCA-M2600H, HCA-M3100H, HCA-M3200H, HCA-M3600H, HCA-M3700H,
HCA-M4200H, HCA-M5200H, HCA-M600H, HCA-M7200H, HCA-M8200H,
HCA-M8300H, HCA-M10400H, HCA-M13000H, HCA-M14400H, HCA-M16600H,
SCO-M830S, SCO-M1050S, SCO-M1300S, SCO-M1550S, SCO-M1950S, CH-M1150C,
CH-M1450C, CH-M1700C, CH-M2100C, CH-M2700C, CH-M3300C, CH-M4100C,
CH-M5000C, RFT-M105R, RFT-M160R, RFT-M210R, RFT-M260R, RFT-M240R,
RFT-M335R, RFT-M445R, RFT-M450R, RFT-M545R, RFT-M630R, RFT-M665R,
RFT-M745R, RFT-M825R, RFT-M1055R, RFT-M1220R, RFT-M1250R, RFT-M1435R,
RFT-M1635R.**

Le présent certificat est prononcé en application de l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 modifiée relative au mesurage du volume des liquides, du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-172 du 12 février 1976 réglementant les conditions dans lesquelles les conteneurs, les citernes de transport routier ou ferroviaire et les réservoirs de stockage peuvent servir de récipients mesures, de l'arrêté du 26 juin 1980, modifié par l'arrêté du 8 mai 1991, relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseurs de lait en vrac.

FABRICANT :

WESTFALIA JAPY, route de Gray, BP 18, 21850 SAINT-APOLLINAIRE

WESTFALIA PROMINOX, 20 bis rue de l'Eperon, BP 548, 58005 NEVERS cedex

DEMANDEUR :

WESTFALIA JAPY, route de Gray, BP 18, 21850 SAINT-APOLLINAIRE

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société WESTFALIA JAPY le bénéfice des approbations de modèle anciennement accordées aux sociétés :

- HUGONNET par la décision n° 00.00.343.001.1 du 14 janvier 2000 relative aux cuves de refroidisseur de lait en vrac HUGONNET modèles CV, CVS, CVB, UES, CFSTA1, CFSTE, CFRK.
- PROMINOX par les décisions
 - n° 99.00.343.002.1 du 26 janvier 1999 relative aux cuves de refroidisseur de lait en vrac PROMINOX modèles , CH-M1150C, CH-M1450C, CH-M1700C, CH-M2100C, CH-M2700C, CH-M3300C, CH-M4100C, CH-M5000C,
 - n° 99.00.343.003.1 du 26 juillet 1999 relative aux cuves de refroidisseur de lait en vrac PROMINOX modèles HCA-M2200H, HCA-M2600H, HCA-M3100H, HCA-M3200H, HCA-M3600H, HCA-M3700H, HCA-M4200H, HCA-M5200H, HCA-M600H, HCA-M7200H, HCA-M8200H, HCA-M8300H, HCA-M10400H, HCA-M13000H, HCA-M14400H, HCA-M16600H,
 - n° 99.00.343.004.1 du 26 juillet 1999 relative aux cuves de refroidisseur de lait en vrac PROMINOX modèles SCO-M830S, SCO-M1050S, SCO-M1300S, SCO-M1550S, SCO-M1950S,
 - n° 99.00.343.005.1 du 26 juillet 1999 relative aux cuves de refroidisseur de lait en vrac PROMINOX modèles RFT-M105R, RFT-M160R, RFT-M210R, RFT-M260R, RFT-M240R, RFT-M335R, RFT-M445R, RFT-M450R, RFT-M545R, RFT-M630R, RFT-M665R, RFT-M745R, RFT-M825R, RFT-M1055R, RFT-M1220R, RFT-M1250R, RFT-M1435R, RFT-M1635R.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par les décisions précitées.

VALIDITE :

Les limites de validité respectives de chacune des décisions précitées restent inchangées. Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.